

Acteur majeur des risques d'entreprises, Albingia propose une gamme de solutions d'assurances unique.

Compagnie d'assurance française indépendante, Albingia a fait le choix stratégique de s'appuyer exclusivement sur le réseau des courtiers, qu'elle accompagne de façon personnalisée, partout en France grâce au maillage de ses 6 délégations régionales et à la présence de 12 inspecteurs commerciaux. L'expertise et la réactivité de ses équipes permettent à Albingia de délivrer une qualité de service exemplaire, reconnue sur le marché.

Sa politique de souscription rigoureuse est garante d'une réelle pérennité et fait d'elle un partenaire extrêmement fiable comme en témoigne son ratio de solvabilité 6 fois supérieur à la marge réglementaire.

Nos atouts

- Une compagnie spécialisée dans l'assurance et la gestion des risques d'entreprises.
- Une capacité à s'adapter aux besoins des entreprises en proposant des solutions sur-mesure.
- Des équipes dédiées partout en France qui vous apportent des conseils véritablement personnalisés.
- Une réactivité reconnue pour l'étude et la cotation des affaires, mais également pour la délivrance des attestations d'assurance.
- Une qualité de service exemplaire reconnue sur le marché.

www.albingia.fr

Siège social : 109/111, rue Victor Hugo, 92300, Levallois-Perret
Entreprise régie par le code des assurances
SA au capital de 34 708 448,72 € €
RCS Nanterre 429 369 309

Strasbourg | Paris | Marseille | Bordeaux | Lyon | Lille



Ce document a été imprimé sur Cocoon Offset (300g/m²), papier 100% recyclé, certifié FSC et Ecolabel Européen. L'imprimeur, STIPA, est certifié Imprim'Vert.



Septembre 2012 - Document non contractuel - Conception/réalisation : Empreinte Corporate - Crédits photos : Thinkstock

_SOLUTION PRESTATAIRES DE SERVICES

L'offre d'assurance sur-mesure dédiée aux prestataires de services



- Dommages aux biens
- Responsabilité civile
- Assurance des personnes


albingia
vous assurer avec talent

_SOLUTION PRESTATAIRES DE SERVICES

Afin d'accompagner les SSII, les professionnels de la communication, les consultants..., PME, TPE, auto-entrepreneurs ou entreprises en création, Albingia a développé une solution dédiée aux prestataires de services pour garantir leurs locaux et biens mobiliers, assurer leurs responsabilités et protéger l'Homme clé.

UNE OFFRE SUR-MESURE QUI ASSOCIE :

Une « Tous Sauf » pour les Dommages aux biens

_Une couverture complète

Des garanties claires en « Tous Sauf » couvrant **les risques accidentels liés aux locaux et aux biens mobiliers** : équipements et matériels comprenant notamment le parc informatique de la société, **dont le matériel nomade** (tablettes, ordinateurs portables...).

En se rendant chez un client, un collaborateur se fait voler son ordinateur portable.

Avec la garantie spécifique pour les appareils nomades, le remplacement de l'ordinateur portable sera pris en charge au plus vite.

“

BON À SAVOIR

Le parc informatique et les appareils nomades sont couverts en tous lieux sans désignation du matériel.

_Assurer la continuité de l'activité suite à un sinistre

Par la prise en charge des frais et pertes consécutifs ainsi que le versement de **frais supplémentaires d'exploitation**, l'entreprise pourra poursuivre ses contrats de prestations en cours ou à venir.

Suite à un dégât des eaux, les locaux de l'entreprise sont inaccessibles et la réalisation des travaux de réparation va prendre plusieurs semaines.

Outre la prise en charge des travaux, nous indemniserons la location temporaire de nouveaux locaux et de matériels pour permettre la reprise rapide de l'activité.



Les « plus » à retenir

- Une solution adaptée aux besoins spécifiques des prestataires de services.
- Une offre couvrant l'ensemble des responsabilités de l'entreprise préservant ainsi leur patrimoine.
- Une offre claire : des garanties Dommages aux biens en « Tous Sauf ».
- Une réactivité renforcée : une cotation basée sur 3 critères (surface, chiffre d'affaires, capitaux).

Une Responsabilité professionnelle incluse

_Des garanties essentielles pour préserver la pérennité de l'entreprise

Une garantie **Responsabilité civile professionnelle** pour prémunir financièrement l'entreprise des dommages causés par ses prestations intellectuelles en cas d'erreur, oubli, négligence ou omission dans l'exécution de sa prestation.

Une garantie **Responsabilité civile après livraison** pour couvrir les dommages causés par les produits livrés (vices cachés, défauts de sécurité...).

Une garantie **Responsabilité civile exploitation** pour protéger l'entreprise des dommages causés par les biens ou les personnes dont elle est responsable.

Une SSII, dans le cadre d'un contrat d'infogérance de l'administration de l'architecture de son client, n'a pas correctement surveillé la mise à jour des anti-virus. Il est impossible au client d'accéder à ses services pendant le temps d'éradication du virus et de remise en place de l'architecture.

Au titre de la garantie virus, nous prendrons en charge le préjudice financier résultant de l'indisponibilité temporaire du service.

“

BON À SAVOIR

La garantie RC organisateur d'événements (séminaire, réunion professionnelle...) liée directement à l'activité principale du prestataire de services peut être accordée.

Des frais généraux en cas de défaillance de l'Homme clé

_Envisager l'avenir avec plus de sérénité

Une garantie qui permet, en cas d'accident de l'Homme clé désigné, le versement d'**indemnités journalières forfaitaires** en cas d'incapacité temporaire totale de travail.

Ce capital permettra à l'entreprise de payer ses frais généraux permanents ou le salaire d'un remplaçant.

Lors d'un déplacement professionnel, le Directeur commercial de l'entreprise assurée est hospitalisé après un accident.

L'entreprise, ayant assuré son Homme clé, recevra des indemnités journalières pendant une période maximum de 180 jours.

“

BON À SAVOIR

Les frais de rapatriement en cas de déplacement professionnel sont également pris en charge partout dans le monde.